

## Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent

### Assemblée générale annuelle

Jeudi 9 juin 2022, à 14 heures

BeauLieu culturel du Témiscouata, salle Desjardins

Également par vidéoconférence Zoom

2448, rue Commerciale Sud, Témiscouata-sur-le-Lac

### Procès-verbal

#### 1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et partenaires présents à la 44<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de Tourisme Bas-Saint-Laurent.

#### 2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Catherine Gagné, appuyée par Sébastien Ouellet, propose que Charles Labrecque agisse comme président de l'assemblée et que Kathy Beaulieu agisse en tant que secrétaire d'assemblée. Les élections sont acceptées à l'unanimité.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président fait la lecture de l'ordre du jour de la 44<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du 9 juin 2022 alors que Patrick Noël propose son adoption. Adopté à l'unanimité.

#### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 43<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du 9 juin 2021

Sur suggestion de Charles Labrecque, la lecture du procès-verbal de la 43<sup>e</sup> assemblée générale annuelle est dispensée. Catherine Gagné, appuyée par Claude Ouellet, propose l'adoption du procès-verbal de la 43<sup>e</sup> assemblée générale annuelle. Adopté à l'unanimité.

#### 5. Présentation et adoption du rapport d'activité 2021 – 2022

Présentation par le président-directeur général de l'équipe agrandie de Tourisme Bas-Saint-Laurent. À son tour, le Président fait la présentation des membres du conseil d'administration 2021 – 2022.

Pierre Levesque survole les grandes lignes du rapport annuel 2021 – 2022 dont :

- La signature d'une nouvelle convention collective 2021-2025 avec les employés
- L'adoption d'une politique de télétravail
- La redéfinition des rôles et responsabilités des employés maintenant regroupés en trois équipes
- La mise en œuvre d'un plan de dotation et recrutement de nouvelles ressources
- La fin de l'entente de mandat annuelle et l'obtention d'une nouvelle entente de mandat sur 4 ans portant sur le leadership régional, la gestion de la connaissance, la promotion et la commercialisation, le développement et la structuration de l'offre, l'accueil et la gestion de la taxe sur l'hébergement (TSH).
- La fin de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) 2020-2022 et l'obtention d'une nouvelle entente 2022-2025.
- Les communications et les relations publiques
- Les statistiques
- Les taux d'hébergement
- Les services aux membres :
  - o Répertoires pour les membres
  - o Crédits marketing
  - o Programmes d'accompagnement

- Formation marque employeur
  - Google mon entreprise
  - Route des Navigateurs
  - Comité agrotourisme
- Publicités coopératives
- Programmes d'aide financière
- Connaissances stratégiques, études, sondages et informations
- Le plan stratégique de développement et de structuration de l'offre 21-25
- Les fonds d'initiatives durables BSL
- Le marketing et la promotion du BSL
  - Objectifs campagne promotionnelle printemps/été #prendreletemps :
    - Donner le goût aux Bas-Laurentiens de partir à la redécouverte de la région
    - Sensibiliser les locaux à l'importance de l'industrie touristique régionale
    - Stimuler le sentiment de fierté et d'appartenance à la région
    - Former des ambassadeurs régionaux convaincus et convaincants
    - Favoriser le bon voisinage d'un secteur à l'autre

Dévoilée après la production du rapport annuel, le président-directeur général partage une bonne nouvelle pour la région. En effet, le Bas-Saint-Laurent figure au 5<sup>e</sup> rang de l'étude de CAA-Québec sur les intentions de voyage des Québécois, ex æquo avec les régions de Québec et Lanaudière (14%).

Sur proposition de Martine Desbiens, appuyée par Claudette Dumont, le rapport annuel 2021 – 2022 est adopté à l'unanimité.

## 6. Présentation du plan d'action et du budget 2022-2023

Le plan d'action et le prochain budget 2022 – 2023 sont résumés par le président-directeur général. La région jouit d'une belle notoriété de la marque qui a d'ailleurs été reconnue lors des Assises du Tourisme tenues à Québec en mai dernier. La prochaine entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) est la 3<sup>e</sup> plus grosse enveloppe de la province. Quant au prochain colloque de l'industrie touristique bas-laurentienne, il aura lieu le 26 janvier 2023.

### Plan stratégique de développement et de structuration de l'offre 2021-2025

Suivant une importante consultation auprès des acteurs de l'industrie touristique et du développement économique régional, le plan régional du tourisme a été mis en œuvre. Il comporte six chantiers à prioriser dans les prochaines années :

- Main-d'œuvre
- Transformation numérique
- Tourisme durable
- Développement des attraits
- Développement de l'hébergement
- Transition 4 saisons

### Loi et Règlement sur l'hébergement touristique : un nouveau cadre législatif moderne et efficace

La Loi sur l'hébergement touristique et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Rappelons que la Loi, adoptée à l'automne 2021, allégera de façon considérable les formalités administratives et en diminuera les coûts pour les exploitants. Voici les principales dispositions de la loi et du règlement :

- Remplacement de la classification obligatoire et du panneau étoilé par une procédure d'enregistrement et une mise à jour plus simples.
- Trois catégories d'établissement d'hébergement touristique au lieu de dix :
  - établissements de résidence principale;
  - établissements d'hébergement touristique jeunesse;
  - établissements d'hébergement touristique général.
- Obligation d'afficher le numéro d'enregistrement et le nom de l'établissement.
- Obligation d'afficher son numéro d'enregistrement sur tout support et sur toute plateforme faisant la promotion ou permettant la réservation de l'établissement.
- Plus de pouvoirs pour refuser, suspendre ou annuler des enregistrements si infraction :
  - à une loi ou à un règlement lié à l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique;
  - à la réglementation municipale, de la part de propriétaires d'un établissement d'hébergement touristique;
  - à la réglementation municipale en matière de nuisance, de la part des clients d'un établissement de résidence principale.
- Maintien des inspections et enquêtes par Revenu Québec.
- Amendes dissuasives pour l'exploitation illégale d'un établissement d'hébergement touristique.
- À noter que d'ici au 1<sup>er</sup> septembre, il demeure nécessaire de détenir une attestation de classification pour exploiter un établissement d'hébergement touristique.

Il est mentionné que la prochaine enveloppe de l'EPRTNT sera de 1 500 000 \$.

<b>Budget 2022-2023</b>		
	2022-2023	% du cumulatif
<b>REVENUS</b>		
Aides au fonctionnement	654 267 \$	21%
Cotisation des membres	130 000 \$	4,1%
Services et activités	20 000 \$	0,6%
Partenariat en développement	5 000 \$	0,2%
Partenariats en marketing	325 000 \$	10,3%
Taxe spécifique à l'hébergement (TSH)	1 755 000 \$	55,8%
Revenus administratifs	253 725 \$	8,1%
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 142 992 \$</b>	<b>100%</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Accueil, info, distribution	148 869 \$	4,7%
Développement et structuration de l'offre	1 092 770 \$	34,8%
Promotion touristique	1 335 024 \$	42,5%
Frais d'administration	455 680 \$	14,5%
Amortissement et imprévues	108 300 \$	3,4%
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 140 642 \$</b>	<b>100%</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>2 350 \$</b>	

Sur proposition de Patrick Noel, appuyé par Sébastien Ouellet, le plan d'action et le budget 2022-2023 sont adoptés à l'unanimité.

## 7. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2021 – 2022

Madame Marielle Roy fait la présentation des états financiers vérifiés 2021-2022 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour Tourisme Bas-Saint-Laurent. Le montant de l'actif représente un montant de 6 395 189 \$ comparativement à 5 285 246 \$ en 2021. Quant au passif, il est de 4 681 336 \$ en comparaison de 4 018 769 \$ en 2021. L'actif net s'élève donc à 1 713 853 \$ et est réparti comme suit :

Investi en immobilisations	83 973 \$
Affecté réserve stratégique	74 880 \$
Affecté EPRT 2022-2025	750 000 \$
Affecté POPIR 2022-2025	365 000 \$

Affectés autres	40 000 \$
Non affecté	400 000 \$
<b>Total de l'actif net</b>	<b>1 713 853 \$</b>

Sur proposition de Claudette Dumont, appuyée par Claude Ouellet, les états financiers 2021-2022 audités par la firme comptable Raymond-Chabot-Grand-Thornton sont adoptés à l'unanimité.

#### **8. Nomination des vérificateurs pour l'année 2022 – 2023**

Les derniers états financiers ont été audités et produits par la firme comptable Raymond-Chabot-Grand-Thornton qui confirme être en mesure d'exécuter le travail d'audit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 pour 7 570 \$ (taxes en sus), 7 870 \$ (taxes en sus) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et 8 185 \$ (taxes en sus) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Le montant des honoraires établis en fonction de l'appel d'offres comprend les services suivants :

- Explications aux intervenants concernant le travail préparatoire à exécuter;
- Travail d'audit selon les exigences de présentation de Tourisme Québec;
- Révision d'un condensé des revenus et dépenses annuels pour Tourisme Québec;
- Préparation et transmission des écritures de régularisation, s'il y a lieu;
- Conciliation des comptes d'actif, de passif, de revenus et de dépenses;
- Préparation d'une lettre de recommandation sur les améliorations éventuelles;
- Préparation et transmission d'un projet de vos états financiers pour l'adoption par le conseil d'administration incluant la présentation au conseil, le suivi de validation et les discussions relatives;
- Rédaction des états financiers selon les exigences de présentation de Tourisme Québec;
- Transmission de vos états financiers en format PDF pour votre rapport annuel;
- Préparation des déclarations d'impôt fédérale et provinciale et transmission aux autorités fiscales;
- Consultations téléphoniques diverses au cours de l'exercice (banque de 2 heures);
- Présentation à l'assemblée générale annuelle incluant les frais de déplacement, le cas échéant.

Sur proposition de Claudette Dumont, appuyée par Claude Ouellet, la firme comptable Raymond-Chabot-Grand-Thornton est retenue pour la production des trois prochains exercices financiers, soit : 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Adoptée à l'unanimité.

#### **9. Adoption de la grille de cotisation des membres pour l'année 2022 – 2023**

Le Président-directeur général partage la grille de tarification qui est gelée pour une 2<sup>e</sup> année. Remerciements de la part de Claudette Dumont de l'Auberge de l'Anse pour cette gelée de tarif plus que bienvenue en cette année d'inflation.

Il est proposé par Étienne Frenette, appuyé par Marielle Landry, que la grille de cotisation des membres pour l'année 2022-2023. Adoptée à l'unanimité.

#### **10. Élections du conseil d'administration**

Répartition des administrateurs 2022-2023.

\*Siège 1 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Kamouraska

Vacant

\*Siège 2 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Kamouraska.

Jean Santerre, Auberge Comme Au Premier Jour, se représente à ce poste

Siège 3 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Témiscouata  
Martin Rioux-Beaulieu, Motel 1212

\*Siège 4 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Témiscouata  
Patrick Noël, Camping plage Pohénégamook

Siège 5 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Rivière-du-Loup  
Charles Labrecque, Auberge de la Pointe

\*Siège 6 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Rivière-du-Loup.  
Joanna Lortie, Hôtel Universel, se représente à ce poste

Siège 7 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Les Basques  
Annick Lepage, Domaine du lac Saint-Mathieu

\*Siège 8 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Les Basques.  
Marlaine St-Jean, Hôtel La Libertad, se représente à ce poste

\*Siège 9 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Rimouski-Neigette  
Hélène Théberge, Site maritime historique de la Pointe-au-Père, élue par acclamation

\*Siège 10 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Rimouski-Neigette. Maxime Gendron, Terfa, se représente à ce poste

Siège 11 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de l'une des cinq municipalités de la MRC de La Mitis / Catherine Gagné, Domaine Valga

Le Président félicite les nouveaux administrateurs et l'assemblée les applaudit.

Il y aura formation des différents comités et les participants sont invités à faire connaître leur intérêt à les joindre, à raison de trois (3) rencontres par semaine.

## **11. Divers**

Aucun point n'est ajouté.

## **12. Levée de l'assemblée**

Sébastien Ouellet propose la fermeture et le Président déclare l'assemblée générale levée à 15 h 40.

---

Charles Labrecque, président

---

Joanna Lortie, secrétaire-trésorière